

O A



QUELLE ARCHITECTURE FACE  
AUX ENJEUX CLIMATIQUES ?



[WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE](http://WWW.ORDREDESARCHITECTES.BE)

# PARTIE 1

## QUELQUES CHIFFRES

### DES CHIFFRES ET LA NATURE

**Élévation estimée du niveau de la mer en Europe de 60 à 80 cm d'ici 2100** sachant qu'un tiers de la population européenne vit à moins de 50km d'une côte.

**Multiplication par deux des fortes pluies en Europe du Nord d'ici 2100.**

Depuis la fin du 19e siècle, la température moyenne de la planète a augmenté de 0,95 à 1,20 °C. Une augmentation de plus de 2 °C serait catastrophique pour l'environnement.

En janvier 2023, l'antarctique avait perdu 1,7 millions de m<sup>2</sup> de glace par rapport à la moyenne entre 1991 et 2020.

La population sur terre était de 8 milliards d'individus fin 2022 : elle sera de 9,7 milliards en 2050 et de 11 milliards en 2100.



### DES CHIFFRES ET LES DROITS HUMAINS

Logement :  
**plus de 20 millions de personnes sont déplacées annuellement** suite à des événements climatiques majeurs.

Nourriture et eau :  
le réchauffement climatique pourrait faire augmenter de 20% la faim et la malnutrition d'ici 2050.

Vie :  
entre 2030 et 2050, **le changement climatique pourrait être responsable de la mort de 250.000 personnes/an** du fait de la malaria, de la malnutrition et du stress thermique.

**220 millions de migrants climatiques** seraient envisagés d'ici à 2050.



## DES CHIFFRES ET LA CONSTRUCTION

**800 milliards de litres d'eau** (consommation mondiale annuelle).

2,34 milliards de tonnes de calcaire et d'argile (consommation mondiale annuelle).

**9 milliards de tonnes de béton** (consommation mondiale annuelle).

50% des déchets mis en décharge proviennent du secteur de la construction (niveau mondial).

50% de la consommation énergétique sont absorbés par le secteur de la construction (consommation mondiale).

Le secteur de la construction est responsable de 40% de la pollution d'eau potable (niveau mondial).

**39% des émissions à effets de serre sont issus du secteur de la construction** (niveau mondial).

230 milliards de m<sup>2</sup> seront construits dans le monde au cours des 40 prochaines années.

*« Le climat, les écosystèmes et la société humaine sont interconnectés. La préservation équitable et efficace d'environ 30 à 50 % des terres émergées, des eaux douces et des océans contribuera à garantir la santé de la planète. Les zones urbaines offrent de plus l'occasion d'opter, à l'échelle mondiale, pour une action climatique ambitieuse contribuant au développement durable ».*  
(Rapport Giec 2023)

Les chiffres sont sans équivoque et témoignent d'une réelle urgence.

### Le temps est à l'action !

Sources principales :

Les actions de l'UE contre le changement climatique (mai 2023) / Rapport du GIEC 2023 / Rapport du GIEC 2022 / Publication ACE-UIA (une architecture et un environnement bâti de qualité de juillet 2023) / Environmentgo.com (décembre 2022) / Rapport de l'IAE de la situation mondiale de la construction et du bâtiment (2019) / l'Office belge de statistiques (Statbel) / CEHD (Wallonie Logement).

## DES CHIFFRES ET LE BÂTI BELGE

### Bâti construit après 1981

- 33% en Flandre
- 22% en Wallonie
- 7% à Bruxelles

### Personnes vivant dans un logement inadéquat (humidité, infiltration, pourriture, etc.)

- 14,3% en Belgique
- 25% en Région de Bruxelles-Capitale

### Personnes victimes de pollution sonore

13,7% en Belgique

### Bâtiments inoccupés

- Wallonie : 30.000 logements et 102.000m<sup>2</sup> de bureaux (Liège, Mons, Charleroi et Namur)
- **Bruxelles** : 26.400 logements et **1.002.088m<sup>2</sup> de bureaux**



# PARTIE 2

## 7 GRANDES ORIENTATIONS NÉCESSAIRES



### 1. Limiter l'étalement urbain

Depuis 1985, la superficie du résidentiel a augmenté de 50% en Wallonie. La Flandre a également connu une artificialisation importante de son sol.

**Accélérer les politiques « Stop béton »** initiées dans ces deux régions politiques qui doivent être accompagnées d'une densification des centres urbains et ruraux et d'un développement des interconnexions entre les centralités rurales.

### 2. Ressusciter la ville

Il y a une nécessité de **rendre les villes attractives** et de **reconquérir les centres-villes**.

Autoriser les architectures audacieuses, faciliter l'installation de commerces de proximité (commerces spécialisés ou enseignes de plus grande ampleur), faciliter l'accès aux centres-villes en prévoyant du stationnement et en développant les transports en commun, etc.

### 3. Rénover le bâti existant

Privilégier la rénovation par rapport à la construction neuve (avec ou sans démolition préalable) avec notamment des incitants financiers (subsidés, suppression TVA, etc.).

Favoriser le changement de destination des immeubles de bureaux en immeubles de logements. **Favoriser la réhabilitation plutôt que la démolition.**

### 4. Supprimer la vacance du bâti

**Recenser les bâtiments vides**, accompagner (en proposant des services de conseils, en prévoyant des incitants financiers, etc.) les propriétaires pour une remise sur le marché du logement et/ou accorder aux autorités un droit de préemption sur ces bâtiments en vue de la mise à disposition de nouveaux logements publics.

### 5. Favoriser la mobilité douce

Essentiellement dans les centres urbains, **développer les transports en commun** qui doivent desservir la totalité de la ville, favoriser la voiture partagée, démocratiser les services « taxi », sécuriser les voies cyclables et piétonnes.

### 6. Améliorer la performance énergétique des bâtiments

**Isoler les bâtiments** neufs ou rénovés doit devenir une priorité absolue pour l'État, le citoyen, les entreprises. Le cœur de l'action doit être l'humain et le bien-être et non uniquement le bâti lui-même: mutualiser des infrastructures énergétiques, accompagner le citoyen dans sa volonté de sobriété énergétique, accorder des primes et les payer dès la fin des travaux concernés, communiquer sur les enjeux (médias et enseignement).

### 7. Utiliser des matériaux adaptés

**Promouvoir l'utilisation de matériaux et procédés à faible impact environnemental.** Développer des plateformes de disponibilité de ces produits.

# PARTIE 3

## 1.7 PROPOSITIONS CONCRÈTES

### ► QUANT À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS (PEB)

**1. Imposer une étude énergétique à tous les bâtiments** faisant l'objet de travaux de rénovation, avec ou sans demande de permis d'urbanisme sans élargir le champ des contraintes de performance énergétique imposées réglementairement selon la nature des travaux et sensibiliser ainsi le maître d'ouvrage à l'impact énergétique et environnemental de son bâtiment.

**2. Harmoniser les logiciels PEB** des trois régions dans leur contenu, dans leur processus et dans les résultats obtenus et donc assurer une concertation entre les autorités régionales concernées.

**3. Mettre en place des passerelles d'agrément** entre les trois régions pour les acteurs de la PEB (conseillers, certificateurs, etc.).

### ► QUANT AUX INCITANTS FINANCIERS

**4. Supprimer la TVA sur les matériaux à faible impact carbone.**

**5. Mettre en place un accompagnement destiné aux propriétaires de bâtiments en chômage locatif** ou inoccupés (logements + bureaux) avec paramétrage du coût pour l'accompagnement (en fonction du revenu locatif obtenu).

**6. Accorder une prime** aux propriétaires et locataires d'habitations adaptées à leur situation familiale ou répondant à des critères d'accessibilité, de partage et de solidarité.

### ► QUANT À LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

**7. Développer les chantiers participatifs** et associer obligatoirement les citoyens aux projets constructifs (d'une certaine ampleur) qui les impactent directement.

**8. Faire évoluer l'architecture** pour répondre aux contraintes et effets générés par les changements climatiques sans miser uniquement sur les mesures qui pourraient les atténuer.

**9. Collaborer en amont** avec les autorités publiques, les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage afin de réaliser des projets de construction qui s'inscrivent dans la durée et priorisent la santé ainsi que le bien-être.

**10. Associer aux projets de construction** et de rénovation d'une certaine ampleur **des exigences de verdurisation** et/ou de densification végétale.

**11. Imposer** (par commune ou ville de minimum 10.000 habitants) **des quotas de logements publics** et sociaux (avec octroi de primes régionales pour les constructions et rénovations).

**12. Fixer dans les marchés publics des critères d'attribution imposant l'utilisation** de matériaux à faible impact environnemental et issus de circuits courts.



### ► QUANT À LA PROFESSIONNALISATION ET À LA SENSIBILISATION

**13. Créer une plate-forme** officielle (étatique) qui recenserait tous les matériaux à faible impact environnemental (la plate-forme [www.epbd.be](http://www.epbd.be) pourrait être adaptée et améliorée).

**14. Organiser des formations** destinées aux acteurs de la construction sur les nouvelles techniques de construction et sur les nouveaux matériaux (formations classiques ou collaboration à des chantiers participatifs).

**15. Mener des campagnes officielles de sensibilisation** envers les citoyens : convaincre et non pas contraindre.

**16. Adapter les réglementations** et accorder les autorisations urbanistiques en tenant compte des évolutions techniques, des risques de sinistres naturels et des conditions climatiques en évolution.

**17. Rendre accessibles et lisibles** les documents d'urbanisme et ceux liés aux exigences énergétiques et environnementales.

# PARTIE 4

## QUELQUES TEXTES FONDATEURS

✓ Le « *Manifeste de l'architecte pour le Climat et l'Environnement* » inscrit dans le mémorandum de l'Ordre des Architectes belge (Cfg-OA) de juin 2023 : inciter les architectes à promouvoir une architecture humaine, responsable, respectueuse de l'environnement et orientée vers la neutralité carbone.

✓ Le « *Plan Air-Climat-Energie* » d'avril 2023 adopté par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale : atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 avec une étape intermédiaire en 2030 : réduire les gaz à effets de serre de 47% par rapport à 2005.

✓ Le « *Plan Air-Climat-Energie* » de mars 2023 du Gouvernement wallon : atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050 avec une étape intermédiaire en 2030: doubler les énergies renouvelables et réduire les gaz à effets de serre de 55% par rapport à 1990.

✓ La déclaration « *Un environnement bâti durable, équitable et beau pour faire face à la crise du climat et de la biodiversité* » du CAE d'octobre 2021 : soutenir la transition vers un bâti équitable, durable, entretenu capable de répondre aux besoins collectifs et individuels sans aggraver les changements climatiques.

✓ La « *Nouvelle Charte de Leipzig* » du 30 novembre 2020 signée par les ministres de l'UE chargés des questions urbaines : adopter des approches du développement urbain qui tiennent compte des dimensions sociales, économiques, environnementales et culturelles de la durabilité.

✓ La stratégie « *Une vague de rénovation pour l'Europe* » publiée en octobre 2020 par la Commission européenne: rendre l'économie de l'UE durable et neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

✓ Le « *Nouveau Bauhaus Européen* » lancé en septembre 2020 par la Commission européenne: orienter la transformation des sociétés selon 3 valeurs: la durabilité (objectifs climatiques-circularité-biodiversité-lutte contre la pollution), l'esthétique et l'inclusion.

✓ Le « *Guide pour les concours d'architecture de l'UIA* » de janvier 2020 : promouvoir notamment l'innovation et la durabilité de l'architecture et assurer la responsabilité environnementale dans les concours.

✓ La « *Déclaration sur l'économie circulaire* » du CAE de juin 2019 : promouvoir la circularité dans le secteur de la construction.

✓ La « *Déclaration de Davos* » du 22 janvier 2018 : évaluer les qualités de culture du bâti selon notamment le critère de l'environnement.

✓ Les « *17 objectifs de développement durable* » adoptés par l'ONU en septembre 2015 : libérer l'humanité de la pauvreté et remettre la planète sur la voie de la durabilité.

✓ Le classement de l'Institut néerlandais pour la biologie et l'écologie de la construction, le NIBE accessible en 2013 : pour répertorier et trier les matériaux en fonction de leur impact environnemental.

Les textes sont écrits, les intentions sont définies et les objectifs sont clairement ciblés.

### Le temps est à l'action !

Le dérèglement climatique est une évidence et met en danger les citoyens du monde.

Le secteur du bâtiment est un des plus grands pollueurs avec le transport et l'industrie.

Face à cette évolution, l'Ordre des Architectes a souhaité formuler des propositions concrètes qui doivent être mises en œuvre de façon impérative et collective. Les architectes ont le devoir de se mobiliser : préserver l'environnement, assurer le bien-être, protéger la santé, promouvoir l'habitat et la construction durables, veiller à l'intérêt général en tenant compte des souhaits particuliers. Tout cela relève de la responsabilité sociétale de l'architecte. Ces propositions sont des évolutions nécessaires face à un dérèglement climatique de plus en plus impactant. Quoique sévères, elles restent mesurées.

Négliger la portée de ces actions pourrait amener à un basculement bien plus grave.

**L'inaction coûte entre 5 et 20 % du PIB mondial contre 1% celui de l'action.**

**Pour ne pas en arriver là, il faut agir !**